

<https://enseignants.se-unsa.org/Programmes-EPS-au-lycee-les-propositions-du-SE-Unsa-a-la-DGESCO>



# Programmes EPS au lycée : les propositions du SE-Unsa à la DGESCO

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Les futurs programmes d'EPS au lycée désormais publiés, le SE-Unsa a été consulté par la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) le 13 novembre dernier afin d'échanger sur des points particuliers des textes.

Pour rappel, en amont, le SE-Unsa avait été reçu par le CSP (Conseil supérieur des programmes) quant à la finalité et des points plus généraux du texte ([relire notre article](#)).

Jean-Marc Huard, pilote de cette consultation, a noté les différentes demandes du SE-Unsa quant aux modifications à apporter aux textes. Ces dernières seront étudiées lors d'un CSP extraordinaire mi-décembre (12 au 14).

### **Enseignement commun (voir programme en pièce jointe)**

Le SE-Unsa a rappelé son accueil plutôt favorable des nouveaux programmes d'EPS au lycée dans leur finalité comme dans leur esprit.

Cependant, le SE-Unsa a demandé que :

- les AFL 2 (Attendus de fin de lycée 2) soient définies par PPSA et non de façon générale par ECC (Expérience corporelle caractéristique) afin de donner davantage de repères de progression
- l'AFL 1 du yoga soit redéfinie afin de mieux respecter l'enjeu social de l'activité, trop axée sur la performance dans sa définition initiale
- le document des programmes soit réorganisé pour être plus lisible par la profession :
  - la liste des AFL (1 et 2) doit être rédigée dans un document annexe
  - l'ECC transversale « Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement » (que le lycéen doit s'approprier à travers chaque PPSA et qui est rédigée à l'écart des 5 autres) doit être déclinée pour chacune des 5 ECC de façon à ne pas être occultée
- la mission assignée à l'AS (Association sportive), de permettre aux élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire du savoir-nager au collège de combler cette lacune, soit supprimée et basculée sur l'AP (Accompagnement personnalisé) dont c'est une des prérogatives

Le SE-Unsa a également rappelé sa demande d'augmenter à 3h le nombre d'heures d'EPS par semaine pour chaque niveau du lycée. Les 2h actuellement prévues seront insuffisantes pour permettre à chaque enseignant de viser les enjeux, certes indispensables, dessinés par ces programmes et à chaque élève d'expérimenter suffisamment pour avoir envie de poursuivre la pratique hors école et tout au long de la vie.

Le SE-Unsa a aussi demandé qu'une réelle réflexion soit menée sur la formation initiale et continue des enseignants d'EPS pour accompagner la mise en oeuvre de ces programmes.

### **Enseignement optionnel (voir programme en pièce jointe)**

Si le SE-Unsa a approuvé le programme de l'enseignement optionnel dans son intégralité, il a réaffirmé qu'un contenu aussi ambitieux méritait d'être celui d'une spécialité.

Pour le SE-Unsa, seule une spécialité EPS au lycée telle qu'il l'a demandée dès le printemps pourra bénéficier au plus grand nombre d'élèves.

### **Enseignements de spécialité**

Deux enseignements de spécialité seront proposés : Arts du cirque et Danse.

Pour le SE-Unsa, ces deux enseignements tels qu'ils sont définis dans les nouveaux programmes sont propices à

développer la confiance en soi et par conséquent la réussite scolaire des élèves.

Toutefois, le SE-Unsa regrette que ces deux enseignements de spécialité concernent très peu d'établissements et souhaite que davantage d'élèves y aient accès avec un vrai soutien aux équipes quant au budget artistique nécessaire et à l'accompagnement des collègues.